

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjp.siege@petanque.fr



CONSEIL

NATIONAL

Réunion du 25 février 2018

(Cette réunion s'est tenue chez notre partenaire Odalys à La Londe Les Maures (83) le dimanche 25 février de 8H30 à 11h30).

Etaient présents : M. DESBOIS, Président de la F.F.P.J.P. et l'ensemble des membres du Comité Directeur, à l'exception de Jean-Claude DESMULIE (excusé)

Mme et MM. les Présidents de Comités Régionaux, ou représentants (R) : M. CHAUVIN (R Centre Val de Loire), Mme COSTE (PACA), MM. EVRARD (R Hauts de France), ILLANA (R Bourgogne Franche-Comté), MACAIRE (Ile de France), MARZAT (Pays de Loire), MIARD (Normandie), PASTOURELY (Nouvelle Aquitaine), ROMAIN (Antilles Guyane), Mme SCHMITT (Grand Est), MM. THEARD (Auvergne Rhône Alpes), VENON (Bretagne), VERDIER (R Occitanie)

Excusé (non représenté) : Corse

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National

I. OUVERTURE : (Voir I. du CR du Comité Directeur)

II. COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DES GRANDES REGIONS

Les Présidents des Comités Régionaux se sont réunis hier. A cette occasion, ils ont abordé les sujets suivants :

➤ **Répartition des équipes aux Championnats de France**

Triplette jeu provençal : les deux équipes retirées à PACA lors du Congrès de MENDE par rapport à l'an dernier lui ont été depuis réattribuées.

A la question de savoir pourquoi la répartition des équipes a changé par rapport à 2017, le président de la commission des Championnats de France explique que l'augmentation des licenciés a entraîné une nouvelle répartition des équipes.

Pour 2019 il est demandé la possibilité d'accorder plus d'équipes aux régions pour le championnat de France triplette masculin, ceci pour donner une plus grande importance aux régions qu'actuellement. Le calendrier unique proposé donne la priorité aux départements avant les régions ce qui paraît, pour PACA, contraire à l'esprit sportif, avec l'équipe championne départementale qui est qualifiée pour le championnat de France.

Les présidents de régions proposent l'attribution de deux équipes maximums par département pour le championnat de France Triplette masculin ; et le reste des équipes à qualifier au niveau du Comité Régional. Il est demandé que le nombre d'équipes à qualifier soit attribué aux régions pour qualification au prorata du nombre de licenciés, avec un minimum d'une équipe par département. De plus, ils souhaitent de définir le nombre d'équipes pour toute pour la durée d'un mandat.

Suite au Conseil National du dimanche matin, les présidents des Comités Régionaux décident de ne pas interférer dans le travail qu'a déjà fait la commission des Championnats de France pour 2019 et de revoir la répartition pour 2020 en concertation avec ladite commission.

Pour les jeunes les CR proposent que les équipes soient attribuées à la région qui gèrera ensuite les répartitions (totalité région ou répartition entre départements et régions). La DTN propose

JUNIORS : 80 équipes
CADETS : 120 équipes
MINIMES : 144 équipes

Il semble pour les présidents de régions que le nombre d'équipes proposé dans la catégorie minimes/benjamins est trop important, même si la proportion avec le nombre de licenciés est respectée.

Le nombre de 96 équipes serait suffisant ; ce qui éviterait une partie supplémentaire éventuelle. Le nombre en cadets est compréhensible ainsi qu'en junior.

Décision : deux membres du Conseil des Régions à savoir Karine SCHMITT et Éric EVRARD intègrent la commission des championnats de France pour préparer la répartition 2020.

➤ **Tenues vestimentaires sur les compétitions**

Au sujet du jeans dans les championnats départementaux et régionaux, toutes les présidentes et tous les présidents sont contre l'application en 2018 car il nous faut le temps d'en informer les licenciés pour une application « en douceur ». Tous les calendriers ont été imprimés sans ce changement.

La question qui se pose est pourquoi uniquement le jeans bleu ? Il suffirait peut-être d'indiquer simplement tenue sport ou tenue sportive obligatoire.

Une harmonisation des règlements pour les tenues notamment est indispensable car des disparités existent d'une compétition à l'autre notamment dans le règlement des concours régionaux où le short est encore autorisé.

Il est indispensable que le comité directeur de la F.F.P.J.P. soit clair sur ce sujet. Quelle que soit la décision, elle ne satisfera pas tout le monde mais si nous voulons être un sport à part entière et être représenté au Jeux Olympiques de 2024. Pour cela, il faudra en arriver là et adopter une tenue sportive pour toutes nos compétitions.

Décision : un groupe de travail restreint de 5 membres va se réunir en amont du prochain Comité Directeur d'avril pour définir cette orientation sportive sur les tenues vestimentaires et à entériner par le Comité Directeur.

➤ **Débat sur le projet de calendrier unique fédéral 2019**

Le calendrier unique est basé en premier sur les championnats départementaux qualifiant une équipe au championnat de France (ou plus pour le Triplette masculin) puis les championnats régionaux qualifiant une équipe ou plus au championnat de France. Les équipes qualifiées aux championnats régionaux seraient issues des championnats départementaux.

Les présidents de comités régionaux sont surpris du peu de réaction et de débat lors du Congrès de MENDE. **La majorité des présidents sont d'accord et acceptent le calendrier unique avec les mêmes championnats le même jour.**

CDC/CRC : pour les Présidents de CR il n'est pas nécessaire de faire un calendrier unique pour les championnats par équipe de clubs.

Décision : les CDC/CRC ne sont pas intégrés dans le calendrier unique.

Il serait bon également d'établir le calendrier pour toute la mandature : à voir lors de la réunion de la commission.

Championnats régionaux : il y a lieu d'officialiser que les championnats régionaux doivent se dérouler avec un maximum de 32 équipes par catégorie, car c'est le maximum pour le bon déroulement sur une journée.

➤ **Nouveau projet des Nationaux, Inter, Supra Nationaux et Evènementiels 2019**

Une présentation complète sera faite par le responsable fédéral du GT des Nationaux de la réorientation proposée pour 2019 lors du prochain Comité Directeur d'avril 2018.

Priorités lors de l'élaboration des calendriers : les épreuves qualificatives régionales et départementales et le calendrier fédéral ont priorité sur les nationaux. Il est autorisé l'organisation d'un national le jour d'un championnat régional ou France mais pas sur un départemental.

Délégations de nationaux : les documents utiles aux délégués des nationaux sont téléchargeables sur le site de la FFPJP.

➤ **Manque d'arbitres dans les clubs - Etat des lieux dans les régions**

Les freins aux candidatures : il y a une disparité importante d'un département à l'autre. La peur de la rédaction d'un rapport décourage certains candidats potentiels ainsi que la mauvaise maîtrise de notre langue. Pour un bon nombre de comités qui n'ont aucune compétition en Provençal pourquoi maintenir une partie de l'examen avec des questions en provençal au niveau départemental ; cela avait déjà été évoqué et envisagé les années précédentes.

Certificat médical obligatoire pour les arbitres de + 65 ans : bien qu'indispensable, il est trop contraignant pour les arbitres départementaux et régionaux (médecin du sport, cout environ 60€ non pris en compte par la SS.). Ne serait-il pas possible de le simplifier avec une visite médicale chez son médecin traitant sur un questionnaire particulier à définir par le médecin fédéral. (Problèmes physiques par exemple). Il est demandé de préciser ce point particulier notamment sur les items de contrôle.

Actions et projets en faveur des arbitres ou futurs arbitres

Il semble nécessaire de faire une bonne préparation des licenciés qui pourraient être intéressés par l'arbitrage. Une formation s'avère très profitable donne des pourcentages de réussite de près de 100% à l'examen. Concernant l'examen, il faudrait faire une place importante à la pratique qu'à la théorie même si la connaissance du règlement est indispensable pour répondre aux questions des joueurs à un arbitre.

Autoriser un licencié qui pourrait être intéressé par l'arbitrage à assister un arbitre sur un concours ce qui semble poser un problème de responsabilité en cas d'incident (à voir).

Possibilité d'obliger les clubs à présenter un arbitre à l'examen en fonction du nombre de licenciés, de la participation à un CNC, avec une école de pétanque, organisation de championnat, etc...

Décision : ces constats et propositions vont être étudiés par la CNA en incluant la possibilité de la durée de stage dans un grade pour accélérer / encourager la montée en grade.

➤ **Questions diverses**

Communication : il s'avère que bon nombre de licenciés téléphonent directement soit au siège de la fédération soit à des membres du comité directeur fédéral pour diverses raisons sans passer par leur comité départemental ou régional ainsi que l'envoi de courrier qui arrivent directement au siège.

Décision : ces appels ou courriers seront redirigés vers les comités départementaux ou régionaux.

Prise de licences : il devient nécessaire de fixer un âge minimum de prise de licence étant donné que le certificat médical est obligatoire.

Subvention FFPJP - Question de l'Occitanie : La Fédération peut-elle verser la subvention allouée pour les championnats de France avant la compétition.

Décision : non car il y a des critères d'attribution de celle-ci et la FFPJP n'a pas de garantie pour l'instant que l'organisateur maintienne l'organisation prise.

Antilles-Guyane : Quelle est la position de la Fédération sur Saint Martin et Saint Barthélemy par rapport à la Guadeloupe.

Décision : la représentation en Conseil National d'Antilles Guyane sera faite à tour de rôle entre Martinique, Guadeloupe et Guyane.

Une seule équipe sera accordée pour les deux îles Saint Barthélemy et Saint Martin.

La demande de formation de discipline demandée dans les DROM est enregistrée.

Arbitrage - Question de Grand Est : Un arbitre ayant été sanctionné par la commission d'arbitrage de discipline départementale et qui fait appel de la sanction. Quels sont les délais pour statuer en appel d'arbitrage.

Réponse : à étudier par les Commissions d'Arbitrage et de Discipline.

CDC : Un comité organisant le championnat par équipe et ayant autorisé les concours en non homogène peut-il obliger un club à jouer en homogène dans les concours départementaux s'il refuse de participer au CDC.

Décision : non car la participation d'un club en CDC est volontaire et la règle de la non homogénéité autorisée aux concours départementaux dès l'instauration du CDC est d'application générale.

Le module informatique concernant la discipline sera-t-il distribué aux comités et régions ?

Décision : le modèle mis à jour par Jean-Pierre CARTIER va être mis sur le site fédéral et sera accessible à tous.

Sport & Santé : le projet fédéral pour le sport santé est en cours de préparation à la Commission Médicale en liaison avec le CNOSF.

Prochain Conseil National : 20 au 23 septembre 2018 au siège de la FFPJP. Le Comité Directeur débutera le vendredi matin. Afin de laisser plus de temps aux échanges, le Conseil National sera avancé au samedi après-midi.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM



Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel DESBOIS

